



Conditions générales du déstockage

Provenance des vélos

Les vélos du déstockage proviennent du service de location de Roul'Vilaine. Ceux-ci ont roulé seulement quelques semaines par an et ont été entretenus avec grand soin. Ils sont revendus après 1 ou 2, ou exceptionnellement 3 saisons de location.

Etat des vélos

Tous les vélos vendus en déstockage sont entièrement révisés avant la vente. Toutes les pièces qui nécessitent un remplacement sont remplacées, y compris les pièces d'usure telles que patins ou plaquettes de freins, pneumatiques, chaînes, pignons... Le vélo est donc vendu « prêt à rouler ». Toutefois, certaines pièces peuvent présenter une usure naturelle qui ne nécessite pas un remplacement immédiat. Celles-ci sont maintenues sur le vélo.

Réservation – Disponibilité

Il est fortement recommandé de réserver le plus tôt possible son vélo de déstockage. **La réservation est gratuite et sans engagement pour le client.** S'il ne reste plus de vélo disponible à la réservation, le client demandeur est inscrit sur une liste d'attente. En cas de nouvelle disponibilité, les clients sont avertis dans l'ordre de la liste d'attente.

Lorsqu'un client réserve un vélo, Roul'Vilaine s'engage à lui réserver celui-ci jusqu'à sa date de disponibilité, généralement entre la mi-août et la mi-septembre. A cette date, le client est averti de la disponibilité du vélo ; il dispose alors de 15 jours pour confirmer et régler son achat. Passé le délai de 15 jours, si le client n'a pas confirmé et réglé son achat, le vélo est remis en vente. A moment de la réservation, le client doit obligatoirement fournir un numéro de téléphone et une adresse mail valide afin de pouvoir être contacté.

La réservation d'un vélo par le client ne constitue pas un contrat de vente : si Roul'Vilaine était dans l'impossibilité de fournir le vélo réservé, en raison par exemple d'un dommage survenu au cours de la saison de location, la réservation serait automatiquement annulée sans que le client puisse exiger la vente.

Tarifs

Le prix de vente des vélos est calculé en appliquant une décote sur le prix des vélos neufs de l'année en cours. Aussi, les tarifs affichés pourraient être modifiés en cas de hausse imprévue des prix du marché en cours d'année. Les tarifs définitifs sont fixés au plus tard le 15 août.

Garantie

La garantie fournie est celle du fabricant ARCADE CYCLES - 78, Impasse Philippe Gozola - 85000 LA ROCHE-SUR-YON :

- Cinq (5) ans pour les cadres ;
- Deux (2) ans pour les pièces cycles et électriques autres que ceux mentionnés à l'article 12.5 des CGV de la société ARCADE CYCLES ;
- Un (1) an pour les pièces reconditionnées.

ATTENTION : ces délais ont pris cours le jour de l'achat initial auprès du fabricant, mentionné sur la facture. Certains délais peuvent être expirés au moment du déstockage.

Pour bénéficier de la garantie, le client doit obligatoirement rapporter le vélo ou la pièce défectueuse à Roul'Vilaine qui se charge de transmettre la demande de prise en charge à la société ARCADE CYCLES. La garantie est limitée à la fourniture gratuite de la pièce destinée à remplacer celle reconnue défectueuse. Tout litige ne sera réglé qu'après expertise du SAV de la société ARCADE CYCLES. Les Conditions Générales de Vente (et de garantie) de la société ARCADE CYCLES sont disponibles sur demande auprès de Roul'Vilaine, et accessibles sur le site à cette adresse :

https://patrickvaillant.files.wordpress.com/2023/03/cgv-2023_arcadecycles.pdf

Entretien – Validité de la garantie

Il est fortement conseillé de faire réviser votre vélo une fois par an minimum auprès de Roul'Vilaine ou d'un autre professionnel agréé. Toute tentative de réparation par un non-professionnel risquerait d'annuler le bénéfice de la garantie.

NOM, Prénom : _____ Date : _____

Vélo(s) réservé(s) :